

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NORD EST BÉARN

1, RUE SAINT-EXUPERY (BP 26) – 64 160 MORLAAS



## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

V2 - Date de diffusion 22/03/2024

**ALTEREA**   
INGÉNIERIE

## Mémoire en réponse aux remarques formulées par le public

## MAITRISE D'OUVRAGE :

---



### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN

BP 26  
1 rue Saint Exupéry  
64160 Morlaàs

**Morgane UBALDO**  
Responsable de mission  
Climat / Environnement  
T 06 07 09 83 77  
@ m.ubaldo@cc-nordestbearn.fr

## MAITRISE D'ŒUVRE :

---



### ALTEREA AGENCE NANTES

26 boulevard Vincent Gâche  
44275 Nantes Cedex 2  
T 02 40 74 24 81

### Pierre-Louis GARCIA-LE FLOCH

Chef de projets  
T 07 57 09 55 57  
@ plgarcia@alterea.fr

## SUIVI DU DOCUMENT :

---

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	07/03/2024	<i>1<sup>ère</sup> version du rapport</i>	Lucille LE GALL	Pierre-Louis GARCIA-LE FLOCH	Morgane UBALDO
2	22/03/2024	<i>Compléments apportés par la CCNEB</i>	Lucille LE GALL	Pierre-Louis GARCIA-LE FLOCH	Morgane UBALDO

---

*contact@alterea.fr – www.alterea.fr*

#### Agence Ouest (siège)

26 bd Vincent Gâche CS 17502  
44275 Nantes Cedex 2  
T 02 40 74 24 81  
f 02 51 84 16 33

#### Agence de Paris

23 Avenue d'Italie  
75013 Paris  
T 01 46 28 31 89  
f 02 51 84 16 33

#### Agence Nord

21 rue Pierre Mauroy  
59000 Lille  
T 03 59 54 21 08  
f 02 51 84 16 33

#### Agence Sud-Ouest

Parvis Louise Armand CS 21912  
33082 Bordeaux  
T 05 56 64 42 51  
f 02 51 84 16 33

#### Agence Sud – Est

19 Rue de la Villette  
69003 Lyon  
T 04 87 24 90 75  
f 02 51 84 16 33

#### Agence Est

20, Place des Halles  
67000 Strasbourg  
T 02 51 84 16 33  
f 02 51 84 16 33

## SOMMAIRE

<b>1 PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>2 RÉPONSE AUX AVIS FORMULÉS PAR LE PUBLIC</b>	<b>4</b>
<b>3 REMARQUES DU PUBLIC</b>	<b>10</b>

## 1 PREAMBULE

---

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est défini à l'article L. 222-26 du Code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

À la suite de l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et au décret n°2016-1110 du 11 août 2016, le PCAET est soumis à évaluation environnementale des projets, plans et programmes. Cette évaluation environnementale est une démarche continue et itérative tout au long de l'élaboration du projet de PCAET. Elle consiste, à partir d'un état initial de l'environnement et des enjeux territoriaux identifiés, en une analyse des effets sur l'environnement du projet de PCAET avec pour objectif de prévenir les conséquences dommageables sur l'environnement.

Les articles L.121-15-1 et suivants du Code de l'environnement prévoient la consultation du public sur le projet de PCAET : cette concertation est liée à la soumission à évaluation environnementale. Cette consultation « réglementaire » est à dissocier de la concertation réalisée lors de l'élaboration du PCAET, et porte sur le projet global tel qu'arrêté par l'organe délibérant.

## 2 RÉPONSE AUX AVIS FORMULÉS PAR LE PUBLIC

---

En application de la réglementation, le projet de PCAET, arrêté par le conseil communautaire le 25 mai 2023 et a été mis à disposition du public du 25 janvier 2024 au 23 février 2024, à la suite de la consultation des Personnes Publiques Associées.

Le présent mémoire correspond à l'analyse des remarques formulées par le public au cours de cette consultation et à la présentation des modifications éventuelles qui y sont associées. Les remarques ont pu être formulées par voie électronique via l'adresse suivante : [pcaet@cc-nordestbearn.fr](mailto:pcaet@cc-nordestbearn.fr), le dossier de consultation étant consultable et accessible depuis le site internet de la communauté de communes au format numérique durant la période suscitée. Par ailleurs, le dossier était également consultable en version papier aux horaires d'ouverture au public, au siège de la communauté de communes du Nord Est Béarn.

L'analyse des remarques formulées par le public est présentée sous la forme d'un tableau aux pages suivantes. Pour leur traitement, les remarques ont été regroupées selon les thématiques qu'elles abordaient ; elles sont néanmoins consultables dans leur intégralité en partie 3 du présent document. Les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse, et ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis. Chaque ligne du tableau correspond à une thématique abordée par un ou plusieurs avis, présenté(s) en première colonne. Les colonnes suivantes précisent les numéros de référence des avis concernés (et listés en partie 3 du présent document), la réponse de la collectivité et les modifications éventuelles apportées au projet de PCAET.

Synthèse thématique des avis exprimés	Numéro des avis concernés (cf. liste complète en partie 3)	Réponse apportée par la communauté de communes du Nord Est Béarn	Pièce(s) du PCAET modifiée(s)
<p style="text-align: center;"><b>Aérodrome</b></p> <p>Plusieurs avis demandent l'intégration d'un encadrement des activités de l'aérodrome de Lasclaveries, afin notamment de réduire les nuisances sonores et la pollution atmosphériques associées aux vols réguliers de ce dernier.</p>	<p>Avis n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14, n°15 et n°16</p>	<p>Concernant les nuisances induites par l'aérodrome de Lasclaveries, situé sur la Communauté de Communes des Luys en Béarn, la communauté de communes du Nord Est Béarn ne dispose pas de la compétence en matière de gestion de cet aérodrome. Ainsi, le sujet ne relevant pas du champ d'intervention du Plan Climat Air Energie Territorial, le programme d'actions ne prévoit pas d'action en lien l'aérodrome de Lasclaveries.</p> <p>Toutefois, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Nord Est Béarn avait voté le 17 novembre 2022, une motion pour la prise en compte des nuisances engendrées par le développement de l'activité de l'aérodrome de Lasclaveries. A ce titre, le Conseil Communautaire demandait au préfet et ses services de se saisir de la problématique des nuisances occasionnées par l'intensification de l'activité de l'aérodrome pour certains habitants du Nord Est Béarn afin de les objectiver précisément et d'établir les actions idoines.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pas de modification</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Bois-énergie</b></p> <p>Un avis indique avoir développé une méthode de stockage du bois de chauffage sur palettes, ce qui permet de stocker et ranger les palettes de manière mécanique.</p>	<p>Avis n°1</p>	<p>La communauté de communes du Nord Est Béarn prend bonne note de cette initiative.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pas de modification</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Agriculture</b></p> <p>Un avis indique regretter le manque d'approfondissement dans le programme d'actions concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, en lien avec leurs conséquences sur l'environnement (qualité de l'air, biodiversité) ainsi que sur la santé des agriculteurs.</p>	<p>Avis n°2</p>	<p>Les changements de pratiques agricoles sont abordés dans plusieurs fiches-actions de l'axe 1 « Produire : Engager les transitions agricoles et forestières pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire », dont plusieurs fiches-actions sont issues de la Stratégie en faveur du patrimoine naturel de la CCNEB.</p> <p>La Communauté de Communes est aux prémices d'une collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques afin d'entamer une dynamique autour des nouvelles pratiques agricoles favorables au changement climatique. Au-delà des fiches actions décrites, l'objectif est de fédérer les agriculteurs du territoire pour essayer un nouveau mode agricole répondant aux exigences du changement climatique.</p> <p>Néanmoins, encore une fois, l'arbitrage politique fait par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn est de se fixer préférentiellement des objectifs</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pas de modification</b></p>

Synthèse thématique des avis exprimés	Numéro des avis concernés (cf. liste complète en partie 3)	Réponse apportée par la communauté de communes du Nord Est Béarn	Pièce(s) du PCAET modifiée(s)
		<p>atteignables et réalisables en rapport avec ses compétences et ses capacités financières. Ces objectifs pourront d'ailleurs être révisés lors de l'évaluation prévue dans 3 ans (2027), pour tenter de correspondre aux objectifs nationaux et régionaux. Rappelons cependant, que la Communauté de Communes n'ayant pas la compétence « Agricole », elle ne dispose pas de leviers suffisants pour que des changements notables relèvent de sa seule initiative.</p> <p>Concernant, l'augmentation de l'objectif de conversion en agriculture biologique, l'évaluation à 3 ans nous permettra de nous questionner à ce sujet mais sans compétence dédiée, cela paraît ambitieux à la simple échelle de la CCNEB.</p> <p>Enfin, la fiche-action n°III « Promotion et soutien à la réalisation des diagnostics empreinte carbone des filières agricoles pour la mise en œuvre de projets bas carbone sur le territoire » de l'axe 1 répond en partie à cette dernière remarque. Bien entendu toutes réflexions en ce sens associeront dès que possible le monde agricole.</p>	
<p align="center"><b>Déchets</b></p> <p>Un avis propose d'envisager la réalisation d'une unité de récupération du verre plat pour développer le recyclage de déchets et précise que cette initiative pourrait être portée par plusieurs communautés de communes.</p>	<p align="center">Avis n°2</p>	<p>La Communauté de Communes prend bonne note de cette remarque ; toutefois, un tel projet n'est pas envisagé sur le territoire pour le moment.</p>	<p align="center"><b>Pas de modification</b></p>
<p align="center"><b>Rénovation énergétique</b></p> <p>Un avis propose la réalisation d'une campagne de localisation des maisons identifiées comme mal isolées, par exemple par caméra thermique au cours de survols aériens. En complément, il est proposé suite à cette identification, d'alerter individuellement les propriétaires concernés par des résultats de cette campagne afin de les inviter à réaliser des travaux de rénovation énergétique.</p>	<p align="center">Avis n°2</p>	<p>Courant 2024, la Plateforme France Rénov' Nord Est Béarn va identifier sur le territoire (identification avec les codes postaux suivants : 64160, 64350, 64530, 64420, 64460, 64330) tous les logements détenant un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) "E, F &amp; G". Pour cela, il sera utilisé deux outils de l'ADEME afin de croiser les données existantes : "L'Observatoire Diagnostic de Performance Energétique - Audit Energétique" &amp; "Le Portail Open Data".</p> <p>Depuis 2013, l'ADEME effectue la collecte des DPE. Les données fournies par le biais des deux outils cités précédemment sont des données brutes qui contiennent l'ensemble des DPE effectués par les diagnostiqueurs immobiliers depuis le 1er juillet 2021. A savoir que le DPE est obligatoire seulement pour une vente, une location ou à l'achèvement de toute nouvelle construction. De là, tous les biens ne sont pas dotés</p>	<p align="center"><b>Pas de modification</b></p>

Synthèse thématique des avis exprimés	Numéro des avis concernés (cf. liste complète en partie 3)	Réponse apportée par la communauté de communes du Nord Est Béarn	Pièce(s) du PCAET modifiée(s)
		<p>d'un DPE et la base de données DPE ne couvre pas l'ensemble du parc immobilier et elle n'en est pas représentative.</p> <p>A ce titre, tous ces logements identifiés sur le territoire intercommunal avec un DPE E, F &amp; G, dont la Communes de Communes détient l'adresse postale, seront destinataires d'un courrier de la Communauté de Communes Nord Est Béarn leur informant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Existence de la Plateforme France Rénov' Nord Est Béarn et de ses services : la définition des besoins, le choix des solutions techniques, l'élaboration d'un ou plusieurs plans de travaux, les différents dispositifs d'aides financières, l'analyse des devis des entreprises, ...</li> <li>- Le rappel de la démarche d'identification des DPE et de la réglementation en vigueur : audit énergétique obligatoire pour la vente des logements classés F ou G + interdiction de louer les logements classés G en 2025, classés F en 2028 et classés E en 2034.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>Urbanisme</b></p> <p>Un avis mentionne que les documents d'urbanisme actuels imposent des limitations hétérogènes d'une commune à l'autre et n'intègrent pas les problématiques liées au climat. Cet avis s'interroge également sur les limites qui seront imposées concernant l'artificialisation des sols.</p>	<p style="text-align: center;">Avis n°2</p>	<p>Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la collectivité est en cours d'élaboration et sera approuvé en 2026. Ce dernier devra assurer une compatibilité avec les orientations prévues par le PCAET. Les règles d'urbanisme seront donc harmonisées à l'échelle du territoire.</p> <p>En matière de règles d'urbanisme, la réduction de l'artificialisation des sols et la préservation de la biodiversité sont assurées essentiellement à travers une modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestier (ENAF) telle que le prévoit le PLUi Ousse-Gabas et le futur PLUi PMCVB.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pas de modification</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Mobilité</b></p> <p>Un avis souligne l'importance de considérer les personnes âgées dans les problématiques liées à la mobilité. Il insiste notamment sur l'importance de faciliter les déplacements des personnes âgées et l'accès aux établissements sanitaires et médicaux, ainsi qu'aux commerces.</p>	<p style="text-align: center;">Avis n°2</p>	<p>Concernant le transport, la collectivité souhaite dans un premier temps améliorer ses connaissances sur les pratiques actuelles des habitants du territoire, y compris les personnes âgées, et sur les besoins associés. Les résultats de l'enquête mobilités qui sera réalisée par la collectivité permettront de mieux cibler les actions opérationnelles à engager, en partenariat avec différents acteurs (Région Nouvelle-Aquitaine et Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités notamment) sur un possible développement des transports en commun et de l'intermodalité. La collectivité souhaite également informer et sensibiliser ses habitants (en intégrant notamment la sensibilisation aux enjeux de qualité de l'air et de santé) afin de promouvoir les modes</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pas de modification</b></p>

Synthèse thématique des avis exprimés	Numéro des avis concernés (cf. liste complète en partie 3)	Réponse apportée par la communauté de communes du Nord Est Béarn	Pièce(s) du PCAET modifiée(s)
<p>Ce même avis mentionne également la dangerosité actuelle des déplacements à pied ou à vélo.</p>		<p>de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et inciter les habitants aux changements de comportement.</p> <p>En outre, la communauté de communes s'attachera à davantage communiquer sur l'ensemble des dispositifs de transport existants sur le territoire et en lien avec les territoires voisins (lignes et aires de covoiturage, lignes et arrêts de transports en commun et de transport à la demande, etc.).</p> <p>Pour mémoire, la Communauté de Communes ne dispose pas de la compétence « Mobilités » : c'est donc la Région qui est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur la plus grande partie du territoire de la CCNEB (excepté sur les communes de Morlaàs et Serres-Morlaàs, qui dépendent, elles, du Syndicat Mixte de Transport Urbain de l'agglomération paloise). Néanmoins, la CCNEB travaille en étroite collaboration avec la Région, dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) pour mettre en œuvre une offre de mobilités locales, afin de renforcer l'offre existante (lignes régulières), et répondre au mieux aux besoins des administrés sur un secteur rural, il est vrai, assez peu desservi. Ainsi, la faisabilité d'un transport à la demande est en ce moment à l'étude et devrait voir le jour en 2025.</p> <p>Un autre axe que la CCNEB souhaite investiguer est le covoiturage : pour cela, la CCNEB vient de lancer une étude pour structurer un schéma de covoiturage (identification des lieux et des pratiques, prioriser de nouveaux sites le cas échéant, promouvoir la mise en pratique à l'aide d'outils dédiés et simple d'utilisation).</p>	
<p><b>Bilan à mi-parcours du PCAET</b></p> <p>Un avis souhaite que le point d'étape prévu en 2027 fasse l'objet de communication et de consultation des habitants.</p>	<p>Avis n°2</p>	<p>Chaque Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans conformément à l'article R. 229-51 du Code de l'environnement.</p> <p>Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer l'évolution des indicateurs de suivi identifiés au sein des actions au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.</p> <p>Le bilan à mi-parcours d'un PCAET est avant tout un exercice à l'intention de la collectivité elle-même. Il doit être mis à la disposition du public conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement.</p>	<p><b>Pas de modification</b></p>

Synthèse thématique des avis exprimés	Numéro des avis concernés (cf. liste complète en partie 3)	Réponse apportée par la communauté de communes du Nord Est Béarn	Pièce(s) du PCAET modifiée(s)
		<p>En complément, la CCNEB se lance en 2024 dans le label de l'ADEME « Transition écologique » volet climat, air, énergie. Ce label prévoit notamment un suivi précis et scrupuleux du PCAET en cours, participant et contribuant ainsi sur ses 3 premières années d'exécution, à son évaluation.</p>	
<p><b>Consultations du PCAET</b></p> <p>Un avis s'interroge sur la communication réalisée pour informer sur l'existence de la consultation du PCAET. Il s'interroge également sur l'existence d'une réponse apportée à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Nouvelle-Aquitaine sur le PCAET.</p>	<p>Avis n°17</p>	<p>Le dossier de consultation étant consultable et accessible depuis le site internet de la Communauté de Communes au format numérique durant la période de la mise à disposition du PCAET au public, c'est-à-dire du 25 janvier au 23 février inclus. Par ailleurs, le dossier était également consultable en version papier aux horaires d'ouverture au public, au siège de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn. Plusieurs articles dans la presse local sont parus en amont de cette mise à disposition afin d'en informer les habitants.</p> <p>Par ailleurs, la Communauté de Communes s'est attachée à apporter des réponses aux remarques formulées par l'Autorité Environnementale ainsi que le préfet de Région. Le document retraçant les avis de ces deux entités ainsi que les réponses apportées sera présent au sein des pièces constituant le PCAET approuvé.</p>	<p><b>Pas de modification</b></p>

### 3 REMARQUES DU PUBLIC

---

Les remarques formulées par le public sont reportées ci-après dans leur intégralité ; les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse présenté en partie précédente, ils ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis.

#### Avis n°1

- **Auteur** : Particulier
- **Thématique(s) abordée(s)** : Bois-énergie
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

Bonjour.

*Je suis agriculteur à la retraite. J'habite Nousty.*

*Suite à votre information concernant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB), je me permets de vous soumettre mon expérience personnelle.*

*J'ai réalisé une méthode de stockage de bois de chauffage sur palettes.*

*Cela permet de stocker et ranger les palettes de manière mécanique.*

*On peut stocker en vrac du bois fendu jusqu'à 50 cm, des branches quel que soit le diamètre, et jusqu'à du BRF.*

*Je puis vous en faire la démonstration in situ.*

*Cordialement*

#### Avis n°2

- **Auteur** : Association des retraités CFDT de la région paloise
- **Thématique(s) abordée(s)** : Agriculture, Déchets, Rénovation énergétique, Urbanisme, Mobilité, Bilan à mi-parcours du PCAET
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

*La CCNEB a invité les habitants à une consultation publique sur les transformations qui pourraient être prises en charge par le PCAET.*

*L'association des retraités CFDT de la région paloise qui couvre en particulier le territoire de la Communauté de Communes Nord Est Béarn a parmi ces buts celui de promouvoir par ses propositions l'amélioration du cadre de vie des personnes retraitées. Le cadre de vie des retraités est le même quel que soit l'âge des habitants*

*L'association a donc organisé à Riupeyrous le 20 février 2024 une rencontre de ses membres habitant la CCNEB.*

*Nous avons pris connaissance du projet et de l'analyse qui en a été faite par l'Agence Régionale de l'Environnement, ainsi que de celle d'un membre des groupes de travail constitués par la CCNEB dans le processus de construction du PCAET.*

*A la suite de cette réunion, nous vous faisons part d'un certain nombre de remarques et de propositions.*

*Concernant L'AXE 1,*

*la production agricole est dominante dans notre Communauté de commune, nous avons noté la création de rencontres annuelles entre professionnels agricoles et forestiers à partir de début 2025. Nous avons aussi remarqué que la question des produits phytosanitaires, en liaison avec leurs conséquences sur*

*l'environnement (qualité de l'air, comme biodiversité, y compris pour la santé des agriculteurs eux-mêmes) semble ne pas avoir été approfondie, ce que nous regrettons.*

*Nous avons noté les projets d'accompagnement d'agriculteurs volontaires vers des changements de pratiques non explorées.*

*Concernant l'AXE 2*

*Pour développer le recyclage de déchets, une unité de récupération du verre plat pourrait être envisagée. Sa réalisation pourrait donner lieu à une initiative portée par plusieurs Communautés de Communes.*

*Concernant l'AXE 3*

*Nous reprenons la proposition faite lors de notre courrier du 23 janvier 2023*

*La mise en œuvre de la politique de rénovation énergétique des habitations particulières pourrait faire suite à une priorisation, au moyen d'une campagne de localisation peu coûteuse des maisons identifiées comme mal isolées, par exemple par caméra thermique au cours de survols aériens. Une telle phase devrait conduire ensuite à alerter individuellement les propriétaires concernés des résultats de cette campagne afin de les inviter à rénover leur bien. Mais la collectivité locale pourrait avoir une place importante en conseillant et accompagnant les propriétaires dans les travaux à faire en lien avec France Renov.*

*Nous notons avec intérêt que pour promouvoir un territoire vertueux en énergie, le territoire de la Communauté de Communes Nord Est Béarn va participer au développement de l'énergie solaire en recensant dans un premier temps les bâtiments municipaux, parkings, qui pourraient être équipés. L'absence de quantification de l'atteinte de tels objectifs sur la durée du plan nous interroge, et nous serons attentifs aux communications de plans pluri-annuels programmés au second semestre 2024.*

*Les PLUI actuels imposent des limitations hétérogènes d'une commune à l'autre, et encore sans véritable lien avec les problèmes liés au climat qui vont affecter les habitants nouveaux comme anciens (liés aux récupérations d'eau par exemple). Le PCAET devrait proposer un cadre plus large et précis à ce niveau. Qu'en sera-t-il de limites à la construction liées à l'artificialisation des sols ?*

*Concernant l'AXE 4,*

*En matière de mobilité et de transport, nous notons dans la fiche -II le projet dès 2024 d'une véritable analyse des besoins de la population et donc aussi des personnes âgées.*

*Cela nous paraît très important.*

*En effet, pour ce qui concerne les transports, nous insistons sur*

*- Les difficultés grandissantes d'obtention de rendez-vous médicaux auprès de spécialistes créent des contraintes croissantes sur les déplacements aller-retour, tant des personnes à domicile que celles en établissement.*

*- Les besoins de transports pour l'imagerie médicale ou les analyses biologiques sont en croissance du fait du vieillissement de la population et du déplacement de certains établissements délivrant ces prestations hors de la CCNEB*

*- La facilitation des transports qui répondent à un besoin médical ordinaire, comme les besoins d'accès aux commerces.*

*Les propositions envisagées relevant surtout de la communication ne semblent pas encore en mesure de faciliter la vie des personnes âgées de manière significative d'ici 2030.*

*Nous notons avec intérêt les enquêtes et réunions prévues pour identifier sur un territoire tel que celui de la Communauté de Communes Nord Est Béarn les itinéraires prioritaires à aménager soit par des pistes cyclables soit par des voies vertes, ainsi que les actions destinées à inciter les conducteurs à pratiquer une conduite automobile économique.*

*Nos adhérents soulignent la dangerosité actuelle des déplacements à pied ou à vélo, exprimée en nombre d'accidents mortels ou non.*

*Nous espérons que nos propositions retiendront votre attention.*

*Nous espérons aussi*

- que les préconisations de l'ARE seront prises en compte, et*
- que la population pourra être informée de l'évolution du PCAET, sur les points essentiels soulevés tant par l'agence régionale de l'Environnement que par nos adhérents.*
- que le point d'étape prévu en 2027 fera l'objet de communication et de consultation des habitants.*

### **Avis n°3**

- **Auteur : Particulier**
- **Thématique(s) abordée(s) : Aérodrome**
- **Pièce du projet de PCAET concernée : /**

*Bonjour,*

*Habitants de Saint-Armou fortement incommodés par l'activité de l'aérodrome de Lasclaveries, nous souhaitons fortement que votre plan intègre une exigence d'encadrement sérieux de cette activité.*

*Les survols continus de nos habitations 7 jours sur 7 parfois toutes les dix minutes plus montées et descentes en restant au-dessus de nous engendrent d'inadmissibles pollutions sonores, de l'air, perturbation de la faune, de la flore et des activités humaines. Il y a en outre une sérieuse mise en danger des habitants (chutes de parachutistes n'importe où - nous avons récemment un voisin qui a failli être percuté par un parachutiste atterrissant en catastrophe dans son champ sans parler des chutes sur la route de Morlaàs, chutes d'objets, piqués des avions sur les maisons et survols à quelques mètres des toitures).*

*Qui plus est 70% de cette activité est illégale puisque résultant de marchés de prestation commerciale avec l'armée que ne permettent ni le statut associatif de l'exploitant ni la configuration du terrain.*

*Nous vous remercions par avance pour ce qu'il vous sera possible de faire en insistant pour que le plan environnemental de notre comcom prenne sérieusement en compte ce scandale environnemental local.*

*Meilleurs sentiments,*

### **Avis n°4**

- **Auteur : Particulier**
- **Thématique(s) abordée(s) : Aérodrome**
- **Pièce du projet de PCAET concernée : /**

*Bonjour,*

*Nous habitons et travaillons sur St-Armou, et nous souhaitons par le biais de votre enquête publique sur le climat, énergie...dénoncer la pollution sonore que nous subissons par l'activité du para club de Lasclaveries.*

*Il n'est pas rare que deux avions tournent au-dessus de nos têtes à un rythme effréné...Un avion atterrit, l'autre décolle...du bruit, du bruit et encore du bruit, à en espérer la pluie qui rime avec tranquillité.*

*Tout cela sans quantifier les particules de kérosène qui doivent nous tomber dessus tout comme quelques parachutistes et pièces de parachutisme.*

*En conclusion, nous avons l'impression qu'une succursale de l'armée s'est installée à nos dépens à Lasclaveries.*

*Nous espérons que nos doléances seront entendues afin de retrouver un jour un ciel libre et une quiétude campagnarde.*

*Cordialement*

#### **Avis n°5**

- **Auteur : Particulier**
- **Thématique(s) abordée(s) : Aéroport**
- **Pièce du projet de PCAET concernée : /**

*Bonjour,*

*Nous sommes habitants de la commune de Saint-Armou fortement incommodés par l'activité de l'aéroport de Lasclaveries qui génère des nuisances d'ordre sonore et polluante. Nous souhaitons ardemment que votre programme d'actions soit orienté de manière à améliorer la qualité de l'air, limiter fortement les nuisances sonores et éviter tout risque de danger sur les habitants de notre commune.*

*En effet, les deux avions de l'aéroport survolent en continu nos habitations 7 jours sur 7 par beau temps ; les décollages et atterrissages dits en piqué demandent un fort apport en carburant et des quantités importantes de polluants atmosphériques s'éparpillent et viennent dégrader la qualité de l'air impactant nos voies respiratoires ; ce d'autant plus que les montées et descentes des avions se font très proches des toitures de notre maison. Ce balai incessant provoque des nuisances sonores insupportables qui nous empêche de tenir une conversation à l'extérieur et de profiter du cadre de vie à la campagne. Par ailleurs l'impact du bruit sur la santé est démontré, il peut développer des troubles du sommeil, cardiaques, de l'anxiété, de la nervosité....*

*Il existe aussi une mise en danger des habitants liée à des chutes très nombreuses de parachutistes en dehors de la zone dédiée (un voisin qui travaillait dans son champ a failli être percuté par un parachutiste atterrissant dans sa propriété, sans parler de leurs chutes en bordure de la D39 située entre Saint Armou et Anos et des chutes d'objets sur nos têtes (casques, caméras, planche de surf, équipements militaires, ...).*

*Enfin, la migration des oiseaux sauvages (grues cendrées, palombes, ...) et l'avifaune sont fortement perturbées par ces nuisances sonores et polluantes*

*Qui plus est 70% de cette activité est illégale puisque résultant de marchés de prestation commerciale avec l'armée que ne permettent ni le statut associatif de l'exploitant ni la configuration du terrain.*

*Nous vous remercions par avance pour ce qu'il vous sera possible de faire en insistant pour que le plan environnemental de notre communauté des communes prenne sérieusement en compte ce scandale environnemental local.*

*Nous vous serions obligés de bien vouloir nous envoyer un mail de réponse confirmant la bonne réception de ce mail.*

*Par avance, merci*

*Sincères salutations*

**Avis n°6**

- **Auteur** : Particulier
- **Thématique(s) abordée(s)** : Aéroport
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

Bonjour,

*Habitant de St Armou fortement incommodé par l'activité de l'aéroport de Lasclaveries, je souhaite instamment que votre plan intègre une exigence d'encadrement sérieux de cette activité.*

*Les survols continus de mon habitation 7 jours sur 7 parfois toutes les dix minutes plus montées et descentes en restant au-dessus de nous engendrent d'inadmissibles pollutions sonores, de l'air, perturbation de la faune, de la flore et des activités humaines. Il y a en outre une sérieuse mise en danger des habitants (piqués des avions sur les maisons et survols à quelques mètres des toitures).*

*Qui plus est 70% de cette activité est illégale puisque résultant de marchés de prestation commerciale avec l'armée que ne permettent ni le statut associatif de l'exploitant ni la configuration du terrain.*

*Je vous remercie par avance pour ce qu'il vous sera possible de faire en insistant pour que le plan environnemental prenne sérieusement en compte ce scandale environnemental local.*

**Avis n°7**

- **Auteur** : Particulier
- **Thématique(s) abordée(s)** : Aéroport
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

Madame, Monsieur,

*Je me suis penché sur vos différents documents très fournis. Je les ai lus avec une attention particulière et notamment :*

- *Sur la nécessité absolue de réduire drastiquement le dégagement de CO2,*
- *Sur les pistes évoquées sur l'économie de l'Énergie (chauffage, isolation, transports etc.) et d'une façon plus globale,*
- *Sur les réductions des effets de la pollution et du gaspillage responsables de maux scientifiquement et économiquement reconnus.*

*Je ne puis que les approuver.*

*Mais, habitant la commune de Bernadets depuis 1995, je suis confronté à des nuisances sonores et parfois olfactives insupportables souvent dès 8.30 h. à plus de 18 h. et cela sept jours sur sept. Je veux parler des activités de l'aéroport de Lasclaverie. Il est d'ailleurs fort étonnant que cette pratique bruyante d'un aéroclub de parachutisme de loisirs se place au-dessus de la réglementation préfectorale sur les nuisances sonores engendrées par les particuliers. Il me semble que chaque citoyen devrait être à la même enseigne c'est-à-dire que chacun doit respecter les lois et règlements.*

*En 2023, des réunions ont eu lieu à la Préfecture des Pyrénées Atlantiques sous l'égide de Monsieur Jean-Paul Matteï, Député de la 2ème circonscription des Pyrénées Atlantiques. Or, il apparaît qu'aucune démarche sur le fonctionnement silencieux des aéronefs ne soit proposée ni sur le déplacement de cet aéroport vers des lieux sans habitation.*

*En suivant minutieusement vos préconisations, il serait particulièrement pertinent d'inscrire, dans votre projet, le changement rapide de l'emplacement de cette activité de parachutisme pour le plus grand bénéfice de la qualité de notre environnement et de la population des communes actuellement sévèrement impactées par ces nuisances sonores et polluantes.*

*J'espère que mon avis retiendra toute votre attention.*

*Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.*

### **Avis n°8**

- **Auteur : Particulier**
- **Thématique(s) abordée(s) : Aéroport**
- **Pièce du projet de PCAET concernée : /**

*Bonjour*

*J'habite la commune de Saint ARMOU depuis 2006.*

*Nous avons fait construire notre maison à la campagne pour être au calme et profiter d'un air pur.*

*Nous n'avons jamais été incommodé par les agriculteurs, et nous vivons tous ensemble dans le respect.*

*Nous sommes par contre fortement dérangés par l'aérodrome de Lasclaverie. Leurs 2 avions survolent nos habitations, notre village, notre école ! Nos réserves d'oiseaux ! Une pollution invisible mais présente, des fines particules :*

*Selon l'ADEME, le kérosène est à l'origine de l'émission de : 16 % de CO2 lors de sa production et de sa distribution (extraction, raffinage, transport et distribution) ; 84 % de CO2 lors de sa consommation - soit l'émission de 3,01 kg de CO2 par litre. 19 oct. 2023*

*Il serait intéressant de connaître le nombre de litres de kérosène brûlés par les 2 moteurs des 2 avions*

*Il est quand même invraisemblable de laisser cette activité alors que de nombreuses habitations sont construites à proximité voisines et les communes ont besoin de faire venir des jeunes dans nos campagnes pour la survie des écoles !*

*Quant au bruit occasionné il est synonyme de stress pour les habitants*

*Nous devons faire attention et c'est très bien aux heures de tontes pour notre jardin alors que nous sommes survolés par des avions aux moteurs bruyants*

*Depuis le confinement tout devait être revu, or tout est reparti de plus belle ! Un irrespect total même en période de canicule les avions survolent nos maisons !!*

*Nous sommes en 2024 ! Pour nos enfants et pour notre santé à toutes et à tous, il faut faire fermer cet aéroport*

*Surtout que nous avons un aéroport de Pau Uzein en manque d'activité ; il serait judicieux de cadrer les gérants de ce club en les faisant venir sur une zone aéroport :*

*Avoir un local aux normes environnementales , une sécurité pour les habitants car les avions survolent à très basse altitude les 2 routes perpendiculaires à la piste actuelle, une caserne de pompiers sur place pour intervenir rapidement et éviter une propagation si feu , ainsi qu'une gendarmerie , la tour de contrôle afin de faire respecter les atterrissages sans piquet, le nombre de rotation, le respect des horaires , le respect de l'environnement ( cuve kérosène ) et enfin supprimer le nombre de bus amenant les militaires ; ils seront sur place à Uzein !*

*Je pense qu'il est important de se pencher sur ce problème pour notre santé !*

*Nous avons tous le droit de vivre au calme, nos animaux dans les fermes, nos animaux protégés dans les zones à proximité de l'aérodrome sont-ils recensés ? Sont-ils vraiment protégés ? Des chasseurs peut-être mais pas du bruit et de cette pollution d'avions, ....*

*Un 4x4 fait également fuir les oiseaux avant les décollages ... ??*

*Où vivons-nous ?? Y'a-t-il un état de droit ??*

*Le droit pour les uns et cette minorité qui se permet de ? Certains profitent ils ? Et à quel titre ? Un intérêt ? Profit ? Licence 4 ? Logement sur zone camping sauvage ? Salariés pour faire passer le temps*

*où avoir son petit confort ? Piste en partie sur terrain agricole ? Nombre d'heures faites par les pilotes = temps de repos ? Mafia locale ?*

*Nous avons quand même le droit de penser que tout n'est pas très clair mais en attendant notre santé se dégrade (pollution de l'air et bruits entraînant stress) nous le verrons à long terme : les écrits restent !*

*Merci pour cette prise en compte*

*Meilleures salutations*

### **Avis n°9**

- **Auteur : Particulier**
- **Thématique(s) abordée(s) : Aérodrome**
- **Pièce du projet de PCAET concernée : /**

*Mesdames, Messieurs,*

*Je me permets de porter à votre attention les préoccupations croissantes d'une partie de la population de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn [et de la CC des Luys en Béarn], concernant les activités grandissantes de l'association "PAU PARACHUTISME PASSION", désormais identifiée comme une entreprise de location d'avions.*

*En 1980, suite aux nuisances sonores subies par les habitants d'IDRON et des communes avoisinantes, l'aérodrome d'IDRON a été fermé.*

*L'arrêté préfectoral des Pyrénées-Atlantiques du 15 janvier 1980 autorise alors Monsieur Georges GLANARD, président du Centre École de Parachutisme Sportif de PAU, à créer un aérodrome privé à LASCLAVERIES.*

*Cet aérodrome est implanté sur des terrains agricoles, principalement propriété de Monsieur Hervé LOUSTALET, ancien Maire de la commune.*

*Cet aérodrome est autorisé et créé sans concertation avec les élus locaux et les habitants des communes voisines.*

*L'article 6 de cet arrêté précise que l'activité exclusive de cet aérodrome sera liée au parachutisme sportif.*

-----  
*Les inquiétudes actuelles découlent de la transformation progressive de cette entreprise, initialement dédiée au parachutisme sportif, en une entreprise commerciale de location d'avions. Cette évolution engendre divers problèmes environnementaux et des nuisances pour les résidents d'un certain nombre de communes de la CCNEB.*

*Depuis 2014, cette entreprise loue ses avions avec pilote au profit de clients privés et publics.*

*Actuellement, 70% de son activité consiste en la location d'avions avec pilote pour le Ministère de la Défense. Cependant, la position commerciale de PAU PARACHUTISME PASSION, en tant qu'exploitant aéronautique en NCO (No Commercial Operation), ne l'autorise pas à exercer une activité commerciale de cette envergure autrement que de manière marginale.*

-----  
*1. Bruit : La fréquence et l'intensité du bruit généré par les avions en location ont considérablement augmenté, perturbant la quiétude de la population locale. Depuis octobre 2020, les communes à l'Est de la commune de LASCLAVERIES, jusqu'alors épargnées, subissent les nuisances sonores et la pollution atmosphérique produites par cette entreprise. Les vols répétés et parfois incessants ont des conséquences néfastes sur la qualité de vie des habitants, notamment en termes de stress et de tranquillité.*

2. *Pollution sonore et atmosphérique* : Les émissions sonores de cette activité aérienne impactent directement la santé mentale et physique des riverains. De plus, les émissions atmosphériques issues du carburant utilisé par les avions contribuent à la pollution de l'air, une préoccupation majeure pour la communauté. Les avions de cette entreprise ne consomment pas moins de 220 000 litres de carburant par an, soit plus de 500 Tonnes de CO<sup>2</sup> déversés sur environ 100 km<sup>2</sup>.

3. *Transition d'une activité sportive à une activité commerciale* : Une transition inquiétante vers des pratiques commerciales illicites a été constatée, contraire aux règles de la Fédération Française de Parachutisme, de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne, de la Direction Générale de l'Aviation Civile et du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

*En tant qu'exploitant aéronautique, cette entreprise n'est pas autorisée à exercer une activité de location d'avions avec pilote de façon prédominante, soulevant des questions de sécurité et de conformité aux règlements, notamment sur les longueurs de pistes.*

*Je sollicite votre intervention urgente pour enquêter sur ces préoccupations et prendre les mesures nécessaires pour protéger la qualité de vie de la communauté locale. De plus, je vous prie d'agir dans le cadre de vos compétences afin de garantir le respect des règlements en matière de sécurité aérienne, de pollution atmosphérique et acoustique en vertu de la réglementation applicable à l'environnement des aérodromes.*

*Vous pourrez retrouver en grande partie tous les éléments cités sur le site : AÉRODROME de LASCLAVERIES : NUISANCES SONORES des AVIONS de PAU PARACHUTISME PASSION (lasclaveries-avions.wixsite.com)*

*Ce site retrace l'historique et l'activité de l'aérodrome de LASCLAVERIES, l'évolution de l'École de Parachutisme Sportif de PAU en une entreprise de location d'avions et les actions menées par de l'Association Contre les Nuisances de l'Aérodrome de Lasclaveries (ACNAL).*

*Je reste à votre disposition pour fournir des informations supplémentaires.*

*Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.*

Références :

- Préfecture de Pyrénées-Atlantiques.
- Direction Générale de l'Aviation Civile.
- Agence Européenne de la Sécurité Aérienne.
- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

#### Avis n°10

- Auteur : Particulier
- Thématique(s) abordée(s) : Aérodrome
- Pièce du projet de PCAET concernée : /

*Bonjour, j'habite le territoire et j'attire votre attention sur un problème, maintenant bien documenté, concernant les nuisances sonores. Leurs effets ne sont pas anodins, inconfort, stress avec conséquences médicales, perturbation pour la faune, dépréciations des zones impactées, ...*

*Or, l'activité de l'aérodrome de Lasclaverie ne me semble pas correspondre à un " bien vivre" ensemble.et touche une bonne partie de la CCNEB, j'ose espérer que des élus s'occuperont un jour de ce réel problème. Merci.*

**Avis n°11**

- Auteur : Particulier
- Thématique(s) abordée(s) : Aéroport
- Pièce du projet de PCAET concernée : /

Madame, Monsieur,

*J'habite Barinque depuis sept ans, et je tiens à vous signaler que les nuisances dues à l'aéroport situé sur la commune de Lasclaverie sont insupportables. En premier lieu les nuisances sonores, jusqu'à 80 rotations par jour ! les nuisances olfactives également (1500 l de kérosène/jour), ceci est inadmissible de la part d'une association pas censée faire des bénéfices. Je suis retraité et l'été je ne peux même pas profiter des extérieurs, tant le bruit est insupportable et permanent.*

*Ma femme et moi-même avons tenté des rapprochements avec l'association et avec le maire de Barinque afin d'obtenir l'arrêt des passages au-dessus de notre maison mais sans succès.*

*J'espère que mon témoignage sera pris en compte.*

**Avis n°12**

- Auteur : Particulier
- Thématique(s) abordée(s) : Aéroport
- Pièce du projet de PCAET concernée : /

Bonjour

*Habitant SAINT ARMOU au centre du village, je subis quotidiennement les vols intempestifs des avions de l'aéroport de LASCLAVERIES.*

*Tous les jours les avions frôlent la maison à très basse altitude dans un bruit assourdissant et tourment dans le ciel de jusqu'au largage des parachutistes et rebelote pour la descente.*

*On se réfugie dans la maison mais le son est tellement présent qu'il est impossible de l'oublier.*

*Ce vacarme incessant me donne mal à la tête, il est toujours présent, toujours là, il vous lacère, il vous ronge tous les jours un peu plus, il faut arrêter ça.*

*Je ne suis pas médecin, mais je pense que comme pour moi la santé des gens est affectée par ces nuisances, n'oubliez pas que nous sommes des milliers de personnes à vivre dans le voisinage de l'aéroport.*

*Moi, mon loisir, je marche, je n'embête personne, je ne nuis à personne.*

*Il est incompréhensible que le loisir de quelques personnes puisse pourrir la vie des autres.*

*J'ai fait expertiser ma maison, la première réponse de l'experte fut (avec le bruit de l'aéroport vous ne la vendrez jamais à ce prix-là).*

*Je pense qu'aujourd'hui avec la pollution le réchauffement climatique la gêne occasionnée la santé des gens, ce genre d'activité doit disparaître.*

Salutations

**Avis n°13**

- **Auteur** : Particulier
- **Thématique(s) abordée(s)** : Aéroport
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

Madame, Monsieur,

*Dans le cadre de votre consultation publique en matière de climat, qualité de l'air et développement durable, il me semble indispensable de soulever le problème important que représente la présence de l'aéroport de Lasclaverie sur notre territoire. En effet son activité frénétique soulève des enjeux dans plusieurs domaines : environnement, santé et cadre de vie. La CCNEB ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie de sa population à travers :*

*1 - le CLS via un contrat avec L'ARS qui devrait d'ailleurs mesurer la qualité de l'air et mener une enquête sanitaire auprès des populations impactées par la pollution sonore et les particules de kérosène rejetées.*

*2 - Un des objectifs principaux du PCAET étant la réduction des gaz à effet de serre il semblerait judicieux que cette activité aéronautique soit fortement restreinte dans un but de minorer le réchauffement climatique qui en découle.*

*3 - Sur un plan strictement environnemental la biodiversité de nos villages est sans doute fortement impactée ne serait-ce que pour la raison suivante ; l'écimage outrancier des bois à proximité de l'aéroport et sa conséquence ; destruction des habitats des oiseaux et autres espèces animales.*

*Il est scandaleux que cette association ait le droit de privatiser quotidiennement le ciel sans partage avec les habitants qui subissent jour après jour des nuisances dans la totale indifférence de nos représentants politiques locaux.*

*Pourtant, aujourd'hui, nombreuses sont les enquêtes scientifiques qui confirment l'impact du trafic aérien sur le réchauffement climatique et la santé humaine. L'ADEME estime le coût social à 6.1 milliards d'euros pour le seul bruit aérien car le bruit n'est pas qu'une question d'inconfort c'est un problème de santé publique majeur : troubles du sommeil, troubles cognitifs, hypertension, maladies cardiovasculaires. Quant à la pollution de l'air elle est la 3eme cause de mortalité et les réacteurs des avions émettent des particules ultra fines potentiellement plus toxiques et pourtant elles ne sont ni réglementées ni mesurées. A l'heure du changement climatique c'est totalement honteux !*

*J'espère que la Communauté des Communes agira afin de plafonner à la baisse le nombre de vols ou bien qu'elle contribuera à l'arrêt définitif de cette activité tout en accompagnant la reconversion des salariés concernés.*

*Je vous transmets en pièce jointe un précédent témoignage que j'avais fait dans le cadre d'une autre requête.*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.*

**Avis n°14**

- **Auteur** : Association contre les nuisances de l'aérodrome de Lasclaveries
- **Thématique(s) abordée(s)** : Aérodrome
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

**Association contre les nuisances de l'aérodrome de Lasclaveries**

St Armou , le 8 février 2024

REÇU CCNEB LE

- 9 FEV. 2024

C'est avec une grande attention que nous avons lu le projet de programme d'action du PCAET de la communauté des communes du Nord Est Béarn et nous vous remercions de la possibilité d'observations et commentaires dans le cadre de l'enquête publique.

Notre association, l'ACNAL (**association contre les nuisances de l'aérodrome de Lasclaveries** - mairie de Saint Armou 64160) se bat depuis plus de 2 ans pour faire entendre le mécontentement de ses adhérents suite aux nuisances occasionnées par les **deux** avions de l'aérodrome de Lasclaveries situé sur le territoire de la communauté des communes des Luys en Béarn. Le bruit est l'une des principales nuisances générées par les moteurs et hélices des aéronefs de largage de parachutistes.

**\*\*Nuisances sonores et pollution de l'air par le carburant (Kérosène)**

Les 2 avions décollent de l'aérodrome de Lasclaveries, survolent les communes voisines dans un rayon de 15 kilomètres en mode ascensionnel, moteurs à plein régime pour atteindre en moins de 15 minutes une altitude de 4000/4200 mètres. Les parachutistes sont largués à proximité de l'aérodrome de LASCLAVERIES parallèlement à la piste. Puis les aéronefs entament une descente, en "piqué", pour rejoindre le plus rapidement possible la piste et embarquer d'autres parachutistes. Ils redécollent immédiatement afin d'effectuer une nouvelle rotation (une rotation équivaut à 1 décollage et 1 atterrissage). Les rotations s'effectuent généralement de 8 H 30 à 19 H 00 en semaine, week-end et jours fériés, perturbant considérablement la vie des habitants des communes situées dans un rayon de 15 kilomètres de l'aérodrome et venant dégrader sérieusement leur cadre de vie et parfois de travail (travail à domicile). Certaines journées il a pu être constaté :

- pas moins de 50 rotations (décollages + atterrissages).

- jusqu'à 85 passages au-dessus de Lussagnet-Lusson et Monassut-Audiracq situées à 7/8kilomètres à l'Est de l'aérodrome, des communes durement touchées car dans l'axe de la piste.

Les décollages et atterrissages dits en piqué demandent un fort apport en carburant et des quantités importantes **de polluants atmosphériques** (*La combustion du kérosène dans les moteurs d'avions produit du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), du monoxyde de carbone (CO), des hydrocarbures imbrûlés (HC), des oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>) et des particules de suies*) s'éparpillent dans nos villages, venant dégrader la qualité de l'air et impactant les voies respiratoires des habitants.

**\*\*L'impact du bruit des avions sur la santé.**

L'impact du bruit des avions sur la santé est réel et peut potentiellement représenter un danger. En effet, si une personne entend un bruit récurrent (atterrissages, décollages, passages fréquents des avions tournant en mode ascensionnel avec les moteurs à plein régime), elle peut développer certains troubles qui vont progressivement entacher sa qualité de vie et modifier son quotidien. On relève notamment les troubles du sommeil, l'augmentation de la tension artérielle et les troubles cardiaques ischémiques, la gêne ressentie lors du passage d'avions, les troubles anxiodépressifs. (voir le rapport du conseil national du bruit sur le site ci dessous ainsi que les recommandations de l'OMS dans son rapport sur les Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement dans la Région européenne)

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CNB\\_Effets%20du%20bruit\\_vf.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CNB_Effets%20du%20bruit_vf.pdf)

<https://www.who.int/europe/fr/publications/i/item/WHO-EURO-2018-3287-43046-60243>

**\*\*Mise en danger des riverains**

Il y a une sérieuse mise en danger des habitants (15000 habitants répartis sur une trentaine de communes) : chutes de parachutistes en dehors de la zone dédiée à l'atterrissage - récemment un adhérent de l'Association a failli être percuté par un parachutiste atterrissant en catastrophe dans son

champ, sans parler des chutes en bordure de la départementale 39 en direction de Morlaas ou le trafic est important - chutes d'objets, (casques, caméras vidéo, équipements militaires...) - piqués des avions sur les maisons et survols à quelques mètres des toitures.

**\*\*L'impact du bruit des avions sur la valeur immobilière.**

Aujourd'hui un futur acquéreur ou locataire est bien conscient des problèmes engendrés par le bruit. Il en résulte que de nombreux logements et constructions peuvent rester longtemps inoccupés voire invendables et surtout peuvent perdre de leur valeur (entre 15 et 20%) en fonction du niveau des nuisances auxquelles ils sont exposés. De nombreux acquéreurs pourraient également bouder les biens situés sous les zones de survols des avions de l'aérodrome, à cause du risque sanitaire lié aux nuisances sonores.

**\*\*L'impact sur la migration des oiseaux et sur l'avifaune**

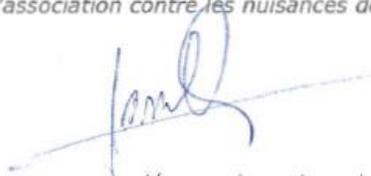
La migration des oiseaux (notamment grues cendrées et palombes) et l'avifaune sont fortement perturbées par les vols incessants des deux avions de l'aérodrome.

Nous demandons que vous preniez en compte ces remarques (fortes nuisances impactant la santé des riverains) en orientant ce PCAET vers des actions permettant d'améliorer la qualité de l'air et de limiter les nuisances sonores dans nos campagnes ; l'amélioration de cette situation pourrait passer par une réduction voire une suppression totale des passages récurrents des avions de l'aérodrome de Lasclaveries (64).

Nous vous remercions par avance pour ce qu'il vous sera possible de faire en insistant pour que le plan environnemental de notre communauté de communes prenne sérieusement en compte ce scandale environnemental local.

*Le président de l'association contre les nuisances de l'aérodrome de Lasclaveries*

Lilian Mondeilh



PJ : liste des communes survolées par les avions de l'aérodrome de Lasclaveries

LISTE NON EXHAUSTIVE DES COMMUNES SURVOLÉES (CERTAINES COMMUNES ÉTANT BEAUCOUP PLUS SURVOLÉES QUE D'AUTRES)		
Nbre	Commune	Habitants
1	ABERE	165
2	ANOS	190
3	ARGELOS	288
4	ASTIS	305
5	AURIAC	237
6	BARINQUE	597
7	BERNADETS	580
8	CARRÈRE	215
9	COSLEDAA-LUBE-BOAST	388
10	ESCOUBES	419
11	GAYON	55
12	GERDEREST	137
13	LALONGUE	210
14	LANNECAUBE	157
15	LASCLAVERIES	240
16	LESPIELLE	153
17	LUSSAGNET-LUSSON	175
18	MASPIE-LALONQUÈRE-JUILLACQ	256
19	MIOSENS-LANUSSE	273
20	MONASSUT-AUDIRAC	362
21	MOUHOUS	57
22	NAVAILLE-ANGOS	1522
23	RIUPEYROUS	219
24	SAINT ARMOU	640
25	SAINT CASTIN	877
26	SÉVIGNACQ	752
27	SIMACOURBE	411
28	VIALER	185
29	SAINT LAURENT BRETAGNE	444
30	SERRE-MORLAAS	782
31	BUROS	1895
32	GABASTON	664
33	SAINT JAMMES	623
34	HIGUÈRES-SOUYE	275
	<b>NOMBRE D'HABITANTS POTENTIELLEMENT IMPACTÉS</b>	<b>14748</b>

**Avis n°15**

- **Auteur** : Particulier
- **Thématique(s) abordée(s)** : Aéroport
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

**A L ATTENTION DE MR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE NORD EST BEARN**

Je viens d'être informée de l'ouverture de l'enquête publique sur le plan Climat,Air, énergie .. au sein de notre communauté de communes .

De ce fait , je tiens à y remonter les nuisances de l'aéroport de Lasclaveries qui au quotidien sont devenues insupportables .

Les 2 avions survolent, parfois même rasant ma maison, en continu, 7 Jours sur 7 avec des cadences infernales allant jusqu'à 80 passages journaliers au dessus de nos têtes

Le bruit est insupportable. Je ne peux plus profiter de mon jardin et le travail régulier qui m'est imposé via la visio conférence ou les webinaires est devenu difficile de part le bruit .

Ces avions perturbent également la vie des oiseaux migrateurs. Ils sont effarouchés à chaque passage d'avion

A cette nuisance sonore s'ajoute bien évidemment la pollution . Combien de litres de kérosène sont déversés sur nos campagnes ???

A ces pollutions s'ajoute le danger : de nombreux parachutistes tombent dans les propriétés privées voire en bordure de la départementale , des voiles et des casques tombent également.

- un habitant de mon quartier a failli recevoir un parachutiste sur lui dernièrement alors qu'il travaillait dans son champ (accident évité a quelques mètres seulement )-

Comment une telle activité peut perdurer , d'autant que 70 % de cette activité résulte de marchés passés avec l'armée par un exploitant ayant un statut associatif ? Quid de la configuration du terrain pour une telle activité .

J'espère vivement que mes remarques seront prises en compte pour que le plan environnemental de notre Communauté de communes prévoit un arrêt de cette activité , scandale environnemental local dont de nombreux riverains subissent les nuisances au quotidien .

**Avis n°16**

- Auteur : Particulier
- Thématique(s) abordée(s) : Aéroport
- Pièce du projet de PCAET concernée : /

**A L'ATTENTION DE MR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE NORD EST BEARN****OBSERVATIONS A INTEGRER A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN CLIMAT, AIR, ENERGIE .****COMMUNAUTE DES COMMUNES NORD EST BEARN**

Je suis né à St Armou , j'y habite depuis de nombreuses années et aujourd'hui , je ne supporte plus les nuisances de l'aéroport de Lasclaveries.

7 jours sur 7, les avions passent au dessus de ma maison et de mon exploitation agricole ; ces nuisances sont d'autant plus insupportables que je suis dans l'axe de décollage /Atterissage.

Mes animaux sont effarouchés à chaque passage tant le bruit est insoutenable avec des survols au ras de ma maison et de mes champs.Les migrateurs sont également des victimes de ces nuisances sonores.

N'oublions pas les litres de kérosène ..... qui sont déversés sur nos têtes, nos jardins potagers....nos maisons , nos cours d'école , nos lieux publics.....

Combien de parachutistes tombent dans ma propriété ? L'année dernière un parachutiste est tombé dans mon champ et m'a froilé : l'accident a été évité à quelques mètres seulement

80 passages par jour : qui pourrait le supporter ? Personne .... Aujourd'hui ceux sont les riverains d'une trentaine de communes dont je fais partie qui subissent ce scandale lié à une activité , encadrée par « je ne sais qui » ... ce qui est sûr ,c'est que ce paraclub à statut associatif passe des marchés avec l'armée dont l'activité représente 70 % de l'activité globale

Je vous remercie par avance pour que le plan environnemental de notre comcom prenne en compte mes remarques sur ce scandale environnemental.

**Avis n°17**

- Auteur : Particulier
- Thématique(s) abordée(s) : Consultations du PCAET
- Pièce du projet de PCAET concernée : /

## REMARQUES

Merci de préciser dans vos remarques le ou les documents concernés (Diagnostic, Stratégie, ...) ainsi que le numéro de la page. Vos réponses peuvent être anonymes. Il vous est aussi possible de noter des remarques ou éléments généraux sur l'ensemble du PCAET.

Vous pouvez aussi nous écrire à : [pcaet@cc-nordestbearn.fr](mailto:pcaet@cc-nordestbearn.fr) jusqu'au 23 février 2024 inclus.

Est-ce que l'information sur l'existence de cette consultation est faite dans les mairies de la CCNEB ?

Est-ce que la CCNEB a apporté une réponse à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Nouvelle-Aquitaine sur le PCAET ?